

# MATINEE D'ÉTUDES - WEBINAIRE

## « Détection incendie - Améliorations attendues, nouvelles technologies traitées »

07/12/2020



### INTRODUCTION

Le domaine de la détection incendie est en constante évolution et à l'origine de plusieurs projets de normes en Belgique. Nous vous présenterons les modifications majeures envisagées dans le projet prNBN S 21-100-1 telles que les BEAMS, les détecteurs thermiques linéaires, les modalités de dérogation, ainsi que les projets normatifs en cours concernant l'alarme ou le traitement des asservissements.

### ETES-VOUS CONCERNÉ ?

Installateurs d'équipements de détection/protection incendie, bureaux d'études, gestionnaires techniques, facility managers, gestionnaires de bâtiments, conseillers en prévention, conseillers en prévention incendie, services d'incendie, organismes de contrôle, assureurs, architectes, et toute personne concernée par la détection automatique d'incendie.

### PRIX: €120 HTVA

Compris:

- la session d'information sur TEAMS
- le Fire & Security ALERT Magazine de Décembre 2020
- les exposés en format électronique

Réductions: voir formulaire d'inscription au verso.



### PROGRAMME

- . 09h00 Accueil et introduction
- . 09h05 Organisation réglementaire et normative de la détection automatique d'incendie
- . 09h40 Pause
- . 09h45 Projet de modifications PrNBN S 21-100-1 (Addenda 2)
- . 10h20 Pause
- . 10h35 Evolution et améliorations des règles d'installation
- . 11h15 Pause
- . 11h20 Nouvelle approche normative pour les signalisations 'Alerte' 'Alarme'
- . 11h50 Approche globale inter-techniques
- . 12h00 Questions & Réponses

### PARTICIPATION

Pour participer activement au webinaire, il est conseillé de vous munir d'un PC avec une connexion internet suffisante et pour votre confort un casque audio. Vous recevrez les instructions à suivre pour y participer : accéder à TEAMS et participer au webinaire ANPI.

Vous recevrez également une invitation pour une réunion TEST sur TEAMS, si vous souhaitez faire un test avant le jour J (une semaine avant le webinaire - facultatif).

# BULLETIN D'INSCRIPTION

« Détection incendie - Améliorations attendues,  
nouvelles technologies traitées »

07/12/2020



## QUI SOMMES-NOUS ?

ANPI asbl, issue des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.



Confirmez votre participation:

- en ligne, via notre site <https://www.anpi.be/fr/evenements>  
Si vous avez droit à une réduction, demandez votre code de réduction à [imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be).
- par email à [imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be)

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Société : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

E-mail : .....

Adresse de facturation : .....

E-mail de facturation : .....

TVA : BE..... Bon de commande n°.....

s'inscrit à la demi-journée d'études du 07/12/2020 et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription.

### ANPI ASBL

Granbonpré 1  
Parc scientifique Fleming  
1348 Louvain-la-Neuve  
Belgique

IBAN : BE11 0014 9325 1948  
Communication : Matinée d'études 07 décembre 2020 + Nom et prénom  
Montant : € 145,20 TVAC

Une confirmation d'inscription ainsi que la facture vous seront adressées par e-mail après réception de votre paiement.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 50% en tant qu'abonné « Expert » (€72,60 TVAC)
- 50% en tant que membre d'une zone de secours ou de police (€72,60 TVAC)
- 10% en tant que Membre de ANPI asbl (€130,68 TVAC)
- 10% en tant qu'étudiant (€130,68 TVAC)

Date : ..... Signature: .....

Conditions d'annulation: pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par e-mail ([imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be)) au plus tard 4 jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, ANPI se réserve le droit de facturer €50 de frais de gestion et de catering, excepté sur remise d'un certificat médical (envoyé à [imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be) au plus tard le jour de l'événement).

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur [www.anpi.be](http://www.anpi.be). Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer « Unsubscribe » à [imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be).